

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2021 A 18 HEURES et 30 MINUTES

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.

Présents : Mesdames BALES Ghislaine, BENOVAHI Khadija, BEDIR Fabienne, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine

Messieurs BÉGUÉ Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRÉCHOU Grégory, GAROPPO Gilles, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MONTOYA Michael, SAURAT Christian, SOULIÉ Jean-Christophe, ZANATTA Thierry

Pouvoirs :

Madame AL-GAMRA Esmâ donne procuration à Madame LAMOTTE Anne

Absents :

Mesdames AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Ouverture de la séance à : 18h30

Secrétaire de séance : BALES Ghislaine

Le quorum est atteint la séance peut commencer.

D 2021-02-01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Vote du huis-clos

Thierry ZANATTA :

La séance du Conseil Municipal se tenant en parti durant une période de couvre-feu, la participation en tant que public n'est pas admise parmi les motifs dérogatoires de déplacement. De plus, si nous ne votions pas ce huis-clos, nous aurions pour obligation de retransmettre la séance du conseil municipal en visioconférence à la population, malheureusement nous ne sommes matériellement pas en mesure de le faire.

Par conséquent, nous devons passer la séance en huis-clos.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la séance à huis-clos

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-02 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30/11/2020, n°202007 et du 25/01/2021, n°202101

Thierry ZANATTA :

Les procès-verbaux vous ont été transmis dans les projets de délibération, avez-vous des corrections à apporter ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les procès-verbaux des séances du 30/11/2020 et du 25/01/2021

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-03 : FINANCES : Vote du compte de gestion

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

Nicole FONTAYNE :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après examen des titres et des mandats émis par l'ordonnateur, le compte de gestion, correspond en tout point avec la comptabilité de la commune sur l'exercice budgétaire 2020.

Pour info :

031041
 TRÉS. COLOMIERS-LEGUEVIN



20500 - BRAX -

GLD
 H-1
 Exercice 2020

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 103 857,23	2 343 626,11	4 447 483,34
Titres de recettes émis (b)	557 697,89	2 109 200,66	2 666 898,55
Réductions de titres (c)		6 081,34	6 081,34
Recettes nettes (d = b - c)	557 697,89	2 103 119,32	2 660 817,21
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 103 857,23	2 343 626,11	4 447 483,34
Mandats émis (f)	738 191,37	1 878 289,56	2 616 480,93
Annulations de mandats (g)	144 464,00	72 214,51	216 678,51
Dépenses nettes (h = f - g)	593 727,37	1 806 075,05	2 399 802,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		297 044,27	261 014,79
(h - d) Déficit	36 029,48		

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2020 sans observations ni réserves sur la tenue des comptes

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-04 : FINANCES : Approbation du compte administratif 2020

Thierry ZANATTA :

En application de l'article L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* ». Avec l'accord du conseil municipal, je cède donc, pour ce vote, la présidence à Madame RACAUD-ESPINOSA Christine.

Christine RACAUD-ESPINOSA

Je cède la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

Nicole FONTAYNE :

Le compte administratif est le document comptable qui retrace les flux financiers de l'exercice 2020 du budget de la commune de BRAX. Voici l'examen du compte administratif :

a) Pour la section de fonctionnement

Elle présente un montant de dépenses réalisées de 1 806 075,05€ pour des recettes à hauteur 2 103 119,32€. Il apparait donc un excédent de la section de fonctionnement de 297 044,27€.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	634 600,00	477 076,06	28 329,76	0,00	129 194,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 100 000,00	1 040 291,35	1 360,81	0,00	58 347,84
014	Atténuations de produits	19 000,00	15 635,00	0,00	0,00	3 365,00
65	Autres charges de gestion courante	269 440,00	161 016,40	790,39	0,00	87 633,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 023 040,00	1 714 018,81	30 480,96	0,00	278 540,23
66	Charges financières	50 000,00	37 538,08	0,00	0,00	12 461,92
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	19 362,20	0,00	0,00	637,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	9 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 102 040,00	1 770 919,09	30 480,96	0,00	300 639,95
023	Virement à la section d'investissement (2)	235 586,11				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	6 000,00	4 675,00			1 325,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		241 586,11	4 675,00			236 911,11
TOTAL		2 343 626,11	1 775 594,09	30 480,96	0,00	537 551,06
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	88 936,36	0,00	0,00	-58 936,36
70	Produits services, domaine et ventes div	74 000,00	118 497,11	0,00	0,00	-44 497,11
73	Impôts et taxes	1 363 000,00	1 395 873,00	0,00	0,00	-32 873,00
74	Dotations et participations	443 732,00	458 684,09	0,00	0,00	-14 952,09
75	Autres produits de gestion courante	26 600,00	32 235,50	0,00	0,00	-5 635,50
Total des recettes de gestion courante		1 937 332,00	2 094 026,06	0,00	0,00	-156 694,06
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
77	Produits exceptionnels	2 200,00	3 132,35	0,00	0,00	-932,35
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 939 732,00	2 097 158,41	0,00	0,00	-157 426,41
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	6 000,00	5 960,91			39,09
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 000,00	5 960,91			39,09
TOTAL		1 945 732,00	2 103 119,32	0,00	0,00	-157 387,32
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 397 894,11				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF: 023 = RI 021 ; DI 040 = RI 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RI 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

b) Pour la section d'investissement

Elle présente un montant réalisé de 593 727,37€ pour des recettes à hauteur de 557 697,89€. Il apparait donc un déficit de la section d'investissement de 36 029,48€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 199 765,23	456 663,43	0,00	743 101,80
	Total des dépenses d'équipement	1 199 765,23	456 663,43	0,00	743 101,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	131 103,03	0,00	48 896,97
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	180 000,00	131 103,03	0,00	48 896,97
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	718 092,00	0,00	0,00	718 092,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 097 857,23	587 766,46	0,00	1 510 090,77
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	6 000,00	5 960,91		39,09
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 000,00	5 960,91		39,09
	TOTAL	2 103 857,23	593 727,37	0,00	1 510 129,86
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	470 226,00	425 282,71	0,00	44 943,29
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		470 226,00	425 282,71	0,00	44 943,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	110 000,00	125 740,18	0,00	-15 740,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* Invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 000,00	0,00	-2 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		110 000,00	127 740,18	0,00	-17 740,18
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	718 092,00	0,00	0,00	718 092,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 298 318,00	553 022,89	0,00	745 295,11
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	235 586,11			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	6 000,00	4 675,00		1 325,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		241 586,11	4 675,00		236 911,11
TOTAL		1 539 904,11	557 697,89	0,00	982 206,22

c) Résultat de clôture

En fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 pour la commune donne un excédent de 297 044,27€ auquel est rajouté un excédent reporté de 2019 de 397 894,11€ ce qui donne comme résultat de clôture 2020 un excédent de 694 938,38€.

En investissement :

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2020 donne un déficit de 36 029,48€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2019 de 563 953,12€ ce qui donne un résultat de clôture 2020 en excédent de 527 923,64€.

Après cet exposé et conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour que le vote du compte administratif puisse avoir lieu. Madame RACAUD-ESPINOSA Christine propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2020 de la commune.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter, en dehors, de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020.

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	1

D 2021-02-05 : Finances : Affectation des résultats

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

Nicole FONTAYNE :

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement : 694 938,38€
- En investissement : 527 923,64€

Nous vous proposons l'affectation des résultats suivante :

2020

BUDGET COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur (2019) après affectation	397 894,11	563 953,12	961 847,23
Recettes de l'exercice 2020	2 103 119,32	557 697,89	2 660 817,21
Dépenses de l'exercice 2020	1 806 075,05	593 727,37	2 399 802,42
Résultats de l'année 2020	297 044,27	-36 029,48	261 014,79
Résultats bruts 2020	694 938,38	527 923,64	1 222 862,02

AFFECTATION DES RESULTATS

dépenses au 002 (reprise du déficit)		
recettes au 002 (reprise de l'excédent)	200 000,00	
dépenses au 001 (reprise du déficit)		
recettes au 001 (reprise de l'excédent)		527 923,64
recettes au 1068 (titrage en 2019)		494 938,38

Ainsi nous prévoyons une affectation de résultat de 494 938,38€ en section d'investissement permettant un bas de laine de 1 022 862,02€ pour la seule section d'investissement.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 494 938,38€, de reprendre 200 000€ pour la commune en recette de fonctionnement au compte 002.

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-06 : FINANCES : Vote du budget primitif pour 2021

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

Nicole FONTAYNE :

Le budget primitif est constitué selon la maquette budgétaire M14. Celui-ci étant présent dans la convocation nous ne reviendrons que sur les grandes lignes.

Pour une vue d'ensemble,

Le prévisionnel concernant la section de fonctionnement s'équilibre à 2 250 200€ en recette et en dépense.

Le prévisionnel concernant la section d'investissement s'équilibre à 2 265 744,62€ en recette et en dépense.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 250 200,00	2 050 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 200 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 250 200,00	2 250 200,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 265 744,02	1 737 820,38
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 527 923,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 265 744,02	2 265 744,02
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		4 515 944,02	4 515 944,02

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	644 600,00	0,00	647 410,00	0,00	647 410,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 100 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
014	Atténuations de produits	19 000,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
65	Autres charges de gestion courante	269 440,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 033 040,00	0,00	1 956 410,00	0,00	1 956 410,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9 000,00		9 000,00	0,00	9 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 102 040,00	0,00	2 035 410,00	0,00	2 035 410,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	235 586,11		184 790,00	0,00	184 790,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	6 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		241 586,11		214 790,00	0,00	214 790,00
TOTAL		2 343 626,11	0,00	2 250 200,00	0,00	2 250 200,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 250 200,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	74 500,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
73	Impôts et taxes	1 363 000,00	0,00	1 441 000,00	0,00	1 441 000,00
74	Dotations et participations	443 732,00	0,00	388 000,00	0,00	388 000,00
75	Autres produits de gestion courante	26 600,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 937 832,00	0,00	2 019 000,00	0,00	2 019 000,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
77	Produits exceptionnels	2 200,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 939 732,00	0,00	2 020 200,00	0,00	2 020 200,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	6 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL		1 945 732,00	0,00	2 050 200,00	0,00	2 050 200,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	200 000,00
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 250 200,00
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 199 766,23	0,00	1 317 652,02	1 317 652,02	1 317 652,02
	Total des dépenses d'équipement	1 199 766,23	0,00	1 317 652,02	1 317 652,02	1 317 652,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et autres assimilés	180 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	180 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
45	Total des op. pour compte de tiers (8)	718 092,00	0,00	718 092,00	718 092,00	718 092,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 097 857,23	0,00	2 235 744,02	2 235 744,02	2 235 744,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	TOTAL	2 103 857,23	0,00	2 265 744,02	2 265 744,02	2 265 744,02

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 265 744,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 135)	470 226,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		470 226,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	110 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	494 938,38	494 938,38	494 938,38
135	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		110 000,00	0,00	744 938,38	744 938,38	744 938,38
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	718 092,00	0,00	718 092,00	718 092,00	718 092,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 298 318,00	0,00	1 523 030,38	1 523 030,38	1 523 030,38
027	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	235 555,11		184 790,00	184 790,00	184 790,00
040	Operat* ordre transfert entre sections (4)	0 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		241 555,11		214 790,00	214 790,00	214 790,00

Page 9

BRAX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		1 539 964,11	0,00	1 737 820,38	1 737 820,38	1 737 820,38
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						527 923,64
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 265 744,02

Thierry ZANATTA :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le budget primitif pour 2021 tel que présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Par :

Voix pour :	18
Voix contre :	4
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-07 : FINANCES : Vote des taux de fiscalité directe locale

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

Nicole FONTAYNE :

Suite à la prospective financière réalisée en interne et validée par Haute-Garonne Ingénierie et dont les éléments détaillés ont été présentés en commission finances le 26 mars 2021 et compte tenu de la baisse cumulée des dotations et de la réforme de la fiscalité directe locale, nous vous proposons une augmentation de 3,49 points de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties conformément au tableau présenté dans la délibération.

Effectivement, les projets d'investissement présentés par la commune afin de répondre à son besoin d'équipement (nouvelle mairie et médiathèque) et à l'entretien et à l'amélioration des biens communaux existants (écoles, salles polyvalentes, terrains sportifs et autres) exigent une augmentation des recettes afin de préserver la santé financière de la commune et de la maintenir à l'équilibre.

Il est à noter, que malgré l'augmentation, le niveau de la taxe foncière sur les propriétés bâties à Brax demeure inférieur à la moyenne départementale qui était en 2019 de 40,77% et inférieur également au niveau de taxes de communes de tailles comparables. Le poids de cette augmentation sur l'imposition globale des ménages concernés sera modéré compte tenu de la disparition progressive de la taxe d'habitation.

Pour rappel, désormais le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est calculé avec le taux départemental de 21,90% plus le taux communal de 16,88% pour un taux total de 38,78%.

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	35,29%	38,78%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	95,61%	95,61%

Voici un point sur l'évolution de la fiscalité de 2014 à 2020 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%
Taxe d'habitation	9,35%	9,35%	9,59%	9,83%	10,08%	10,33%	10,33%	+10,48%
Taxe foncier bâti	12,12%	12,12%	12,43%	12,74%	13,06%	13,39%	13,39%	+10,47%
Taxe foncière non bâti	86,61%	86,61%	88,78%	91%	93,28%	95,61%	95,61%	+10,39%

De 2014 à 2020, le taux de taxe d'habitation a augmenté de 10,48% (soit +0,98 points) et le taux de taxe foncier bâti a augmenté de 10,47% (soit 1,27 points). Soit une augmentation cumulée de 10,47% (soit 2,25 points).

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les taux d'imposition ci-dessus énoncé

Par :

Voix pour :	16
Voix contre :	4
Abstention :	2
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-08 : FINANCES : Vote des subventions aux associations

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Monsieur André Escobedo, adjoint en charge des associations, pour vous présenter cette affaire.

André ESCOBEDO :

Afin de favoriser et de soutenir la vie associative au sein de la commune, nous avons souhaité augmenter l'enveloppe financière des subventions aux associations. Nous avons également fait évoluer les critères d'attribution de la subvention.

Voici le tableau d'attribution des subventions :

ASSOCIATION	SUBVENTION
JSB Cyclo	457,00 €
JSB Basket	1 014,00 €
JSB Football	1 560,00 €
JSB Pétanque	485,00 €
Brax Montagne	2 050,00 €
Tennis Club de Brax	1 329,00 €
Amis randonneur braxéen	515,00 €
Chasse	306,00 €
Judo Brax 31	900,00 €
Copeaux Occitan	167,00 €
Foyer Rural	4 000,00 €
Coq Léguevinois	230,00 €
EAMETC (arts martiaux tai chi)	487,00 €
Crèche des Ptits Coquins	19 500,00 €
TOTAL (compte 6574)	33 000,00 €

Pour les subventions exceptionnelles nous les verserons seulement si l'événement projeté est réalisé ou si le matériel a été acheté :

ASSOCIATION	SUBVENTION
Foulée Braxéenne	600€
Gourmet de Brax (AMAP)	300€
Brax Montagne	400€
La mécanique braxéenne	150€
JSB Football	400€
Copeaux Occitan	1 400€
TOTAL	3 250€

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'attribuer une enveloppe globale de 36 250€ de subvention au compte 6574 dont 3 250€ sont attribuées en tant que subvention exceptionnelle dans les conditions précitées ;

- D'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément aux tableaux ci-dessus
- Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-09 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 16/02/2021 et des attributions de compensation

Thierry ZANATTA :

Suite à la réforme portant sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au niveau métropolitain, la collectivité doit approuver le rapport de la CLECT du 16/02/2021. Cette réforme a permis l'harmonisation sur le territoire métropolitain d'un taux unique à 8,10% tout en permettant une compensation des recettes fiscales via l'attribution de compensation. Le détail de la réforme vous a été présenté en commission.

Cette réforme permettra de doter de près de 3 000€ l'attribution de compensation de la commune de Brax.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'accepter la révision des attributions de compensation au titre de l'exercice 2021 et suivants telle qu'elle figure dans le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 16 février 2021.
- De fixer le montant de la compensation d'attribution à 446 799€

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-10 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Approbation du pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres

Thierry ZANATTA :

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'établissement public intercommunal doit dans les 9 mois qui suit l'installation des assemblées adopter un pacte de gouvernance.

Ce pacte de gouvernance permet de déterminer les conditions de fonctionnement au sein de la métropole.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable au pacte de gouvernance proposé par Toulouse Métropole

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	2
Non-participation au vote :	0

D 2021-01-11 : RESSOURCES HUMAINES : Avancement de grade

Thierry ZANATTA :

Un agent est éligible dans le cadre des avancements de grade, nous avons donc décidé de faire un avancement de grade du poste d'adjoint technique principal 2eme classe à adjoint technique principal 1ere classe.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De créer le poste suivant :
 - o 1 poste d'adjoint technique principal 1ere classe à temps complet ;
- De supprimer le poste suivant :
 - o 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet ;
- D'actualiser le tableau des emplois et des effectifs permanents ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-01-12 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents

Thierry ZANATTA :

Suite à l'avancement de grade il convient de modifier le tableau des emplois permanents.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De créer l'emploi indiqué à la délibération n°2021-02-11 soit un poste d'adjoint technique principal 1ere classe
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^e classe
- D'adopter le tableau des emplois de la commune suivant au 1^{er} avril 2021

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-13 : RESSOURCES HUMAINES : Institution d'une prime de responsabilité à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Thierry ZANATTA :

Suite à la délibération n°2021-01-15 qui a créé le grade de Directeur Général des Services au sein de la commune, il est désormais possible de créer la prime de responsabilité pouvant avoir un taux maximal de 15% du traitement brut indiciaire. Pour information, le projet de délibération a été soumis au comité technique qui n'a fait aucune observation.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'adopter la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ainsi proposée
- D'appliquer l'effectivité de cette prime à compter du 1^{er} avril 2021
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-14 : DOMAINE PUBLIC : SDEHG : Rénovation de l'éclairage public rue des Ecoles et rue du Couget

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Monsieur Patrick LEFRANC, adjoint en charge de la voirie, pour vous présenter cette affaire.

Patrick LEFRANC :

Nous avons demandé au SDEHG de nous chiffrer la rénovation de l'éclairage public rue des écoles et rue du Couget, il en ressort un reste à charge pour la commune de

13 923€. Ce reste à charge sera soldé via un prêt souscrit auprès du SDEHG pour un coût d'environ 1 350€/an au compte 6554 en section de fonctionnement.

Cette dépense sera intégralement compensée dès la première année du fait des économies d'énergie procurée par la rénovation.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 1 350€ sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-15 : DOMAINE PUBLIC : Dénomination des noms de rue

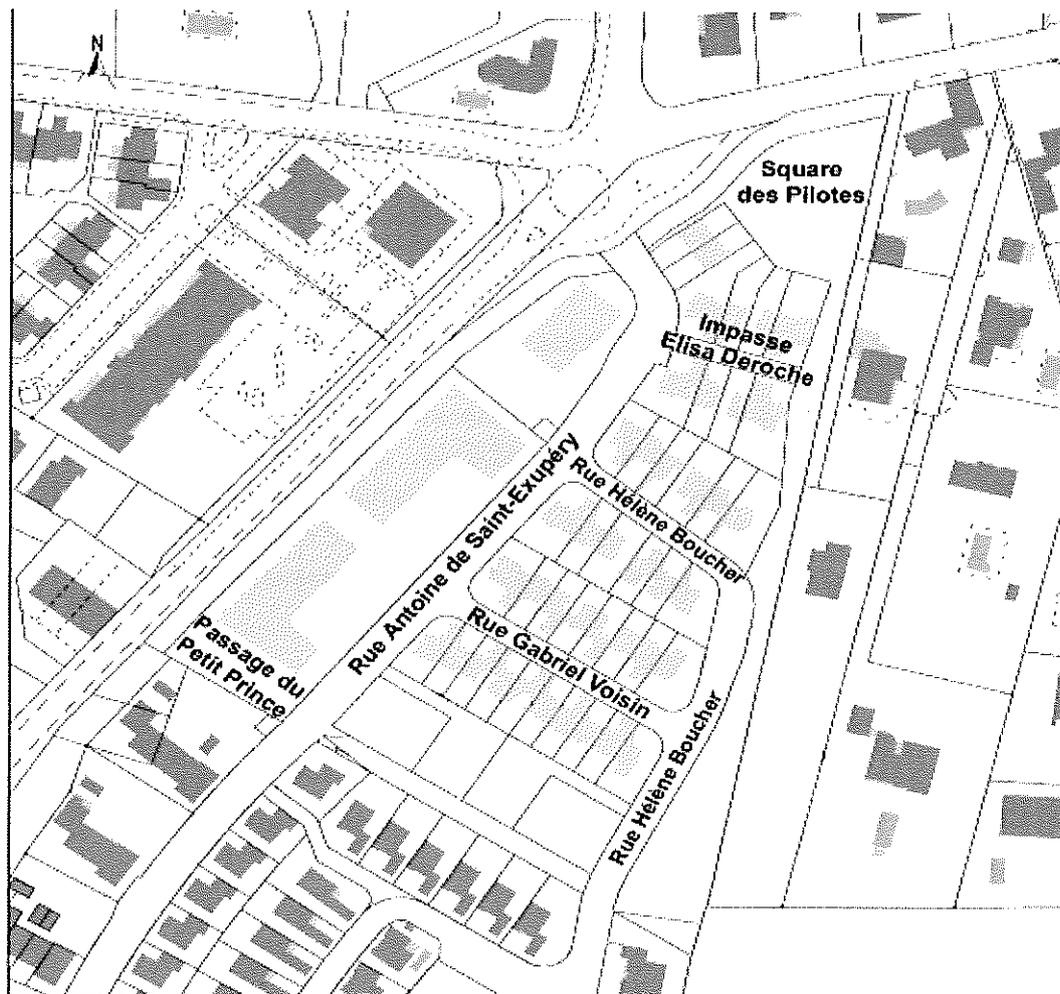
Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Monsieur Patrick LEFRANC, adjoint en charge de la voirie, pour vous présenter cette affaire.

Patrick LEFRANC :

Suite à la construction d'un nouveau lotissement au sein de la commune de Brax, il est nécessaire d'attribuer des noms aux nouvelles rues. Nous avons fait le choix de rester dans l'esprit des noms d'aviateurs et aviatrices pour ce nouveau lotissement. Ainsi les

rues Antoine de Saint Exupéry et Hélène Boucher seront prolongées. Nous créons donc la rue Gabriel Voisin, le passage Elisa Deroche et le Square des Pilotes.



Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De prolonger les rues Antoine de Saint Exupéry et Hélène Boucher
- De créer le passage Elisa De Roche
- De créer la rue Gabriel Voisin
- De créer le passage piétonnier Le Petit Prince
- De créer le square des pilotes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-16 : CULTURE : Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Monsieur André Escobedo, adjoint en charge de la culture, pour vous présenter cette affaire.

André ESCOBEDO :

Afin de faire profiter la bibliothèque à un plus grand nombre de braxéen, nous souhaitons rendre son accès gratuit sans distinction. Aujourd'hui, l'adhésion est gratuite pour les membres du foyer et payante pour les autres. Nous avons fait plusieurs réunions avec les membres du foyer et de la bibliothèque pour leur assurer du maintien de la collaboration entre le foyer rural et la bibliothèque municipale.

Également cet accès sera gratuit pour les non braxéens qui ne représentent aujourd'hui que 12 adhérents.

De plus, à la demande des bénévoles de la bibliothèque nous avons intégré un paragraphe sur les modalités de récupération des livres en mode « cliquer et collecter ».

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'adopter le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-02-17 : FINANCES : Exonération exceptionnelle de loyer dans le cadre de la crise sanitaire

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE, adjoint en charge des finances, pour vous présenter cette affaire.

Nicole FONTAYNE :

L'épidémie de Covid-19 a modifié les conditions d'exécution des activités économiques assurées par des acteurs économiques. Il convient donc d'adapter les modalités tarifaires à la situation exceptionnelle engendrée par ce cas de force majeure pour les commerçants dont la commune est le bailleur et n'ont pu exercer leur activité :

M. SOCKEEL Jean-Michel, gérant ESTELO bar « le Braxéen » : loyer de février / mars et avril 2021.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'exonérer de loyer sur les mois de février, mars et avril le gérant de ESTELO bar « le Braxéen »
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

I. Tirage au sort des jurés d'assises

Thierry ZANATTA :

Comme chaque année, nous devons tirer au sort 6 jurés d'assises. Ces jurés doivent être inscrits sur les listes électorales de la commune et avoir 23 ans au 1^{er} janvier 2022 soit être nés après le 1^{er} janvier 1999.

Nous passons donc au tirage au sort :

- Monsieur LEPINEUX Ivan
- Madame GILLAUX Jade
- Monsieur WEBER Rémi
- Monsieur PENNA Luc
- Madame CARILLO Carmen
- Madame DJILALI Caroline

II. Question urbanisme posées lors du conseil municipal n°202101

Par Monsieur François LEPINEUX : Passage en UM7 de la rue du Château d'eau

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Cette modification d'étiquette permet essentiellement de créer une contrainte de retrait par rapport à la rue (sauf construction existante) et de préserver les zones vertes arrière.

Par Madame Anne LAMOTTE : Les conséquences pour les parcelles intégrées dans l'Ensemble Urbain Protégé

Christine RACAUD-ESPINOSA :

L'ensemble urbain Protégé annule l'application du seuil minimal de densité sur cette zone et permet de préserver l'unité architecturale des bâtis (notamment des alignements ou continuités bâties) par l'interdiction de démolition (obligation de conservation de façade). Les dossiers sont instruits en faisant référence à la page 52 du règlement écrit du PLUI-h et suivantes applicables aux ensembles urbains protégés.

Le conseil Municipal est clôturé à 20 heures et 10 minutes.

Le Maire,

Thierry ZANATTA



